



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N°5

Septembre 2014

Compte rendu du conseil municipal (CM) du 31 Août 2014 :

- Le CM refuse la création d'un SMGF : Syndicat mixte de gestion des forêts sectionales.
- Après en avoir délibéré, le CM décide:
 - Le tarif de la photocopie A4 en noir et blanc est fixé à 0,10 euros.
 - Le tarif de la photocopie A4 en couleur est fixé à 0,20 euros.
 - Le tarif de la photocopie A3 en noir et blanc est fixé à 0,20 euros.
 - Le tarif de la photocopie A3 en couleur est fixé à 0,40 euros.
- Suite à une demande du SIEG concernant des travaux d'enfouissement de la ligne de Vins-Mège à Vins-Bas pour un montant estimatif de 8 724 € à la charge de la commune le CM décide de faire procéder à une étude et au chiffrage des travaux :

Le SIEG prendrait en charge les travaux de fouille, la fourniture et la pose de tout matériel électrique, y compris les gaines et le grillage avertisseur, les travaux de raccordements et la dépose du réseau aérien.

Une participation de 50% est demandée à la commune pour la dissimulation du réseau d'éclairage public et la mise en place de lanternes sur candélabres, poteau bois ou sur façade, ainsi que la fourniture et pose des gaines France Télécom et la pose des chambres de tirage (fournitures à la charge de France Télécom).

Une subvention de 30% sera accordée par le Conseil Général du Puy de Dôme dans le cadre de la convention tripartite (Conseil Général / SIEG / Orange).
- Le CM fait part du projet de reprise de la gestion du domaine skiable de Parrot par la mairie, via une convention directe avec Montagnes Massif Central et non plus avec l'Association CAP Vacances. Le but étant de remettre le domaine skiable en état, et de proposer différentes activités telles que : le ski nordique, les raquettes, les chiens de traîneaux, le ski à voile, le kite surf, la luge.
- Comme les années précédentes le CM décide de prendre en charge la totalité du montant du transport scolaire utilisé par les enfants de la commune pour l'année 2013-2014, pour se rendre à l'école primaire d'Ardes sur Couze ou au collège de Liziniat à Saint-Germain Lembron.

Rappel :

 - le coût par enfant est de 136 € pour une année
 - cela concerne 7 élèves du primaire soit 952 €
 - et 3 collégiens soit 408 €
- Le CM décide d'attribuer 200 € de subvention aux associations suivantes:
 - Association Sportive
 - Association Villages Fleuris
 - Club de l'âge d'Or
 - Les Ayants droits
 - Le Comité des Fêtes
 - Pour la Beauté du Cézallier

Cet été sur la commune d'Anzat :

CIRQUE AU LUGUET

Du Luguët ou du reste de la commune d'Anzat, habitants comme vacanciers, ils sont venus malgré le temps gris et frais, en cette fin de matinée devant l'église du Luguët où ils ont attendu avec patience la prestation de ce trio surprenant : un petit bonhomme chauve, guilleret, portant pantalon noir bouffant, une demoiselle mutine en rouge et noir aux couettes enfantines et un grand gaillard moustachu aux rouflaquettes insolentes et à la tenue débraillée. Le premier surprenant par ses talents de jonglerie défiant la pesanteur, les deux autres s'asticotant avec panache dans un florilège d'acrobaties fantaisistes.



Là sur ce coin d'herbe, ces trois artistes donnèrent à voir en quelques minutes un aperçu du spectacle qu'ils proposaient de dérouler les jours suivants sous leur chapiteau installé à Achat.

Ce mini-spectacle ludique fut suivi pour le plaisir de tous par un apéritif dans la grange d'Angèle.

VIDE GRENIER DE LA SAINT ROCH

Sept heures trente ce vingt-cinq août : les premiers tréteaux font leur apparition, suivis de planches puis de draps et autres étoffes bariolées destinés à les recouvrir afin de mettre en valeur le contenu des cartons pleins de la richesse des greniers et placards environnants.

Dix heures trente, le petit village d'Anzat le Luguët, bien réveillé maintenant, accueille touristes et autochtones venus déambuler le long de la rue, scrutant les innombrables bibelots et objets de tout gabarit sortis à l'occasion de ce vide grenier annuel. Vaisselle ancienne, poupées, livres, fléau (balance romaine), chaussures d'enfants, tableaux, tout se côtoie dans un joyeux déballage.

A midi, exposants comme chineurs s'organisent pour le déjeuner, certains profitant du repas organisé par le Comité des Fêtes (120 personnes inscrites).

Grâce au soleil revenu pour l'occasion, la fête de la Saint Roch put continuer tout l'après-midi, ponctuée par le rythme des roues de la calèche et des sabots du cheval qui transportèrent, de ci de là, pour leur plus grande joie, petits et grands !

MARCHE NOCTURNE

C'était en juillet, le deuxième mardi vers dix-neuf heures : premier marché nocturne. Les premiers marchands venaient de dresser leurs étals devant la salle polyvalente. Malgré le temps gris et frais, quelques villageois, vacanciers et autres curieux venus voir ce qu'il en était, se retrouvèrent à bavarder, à déambuler, à questionner et à acheter, qui un fromage de chèvre, qui, un chapeau, qui un bout de cantal...ou une poignée de champignons frais !

De mardi en mardi le marché et ses artisans-commerçants tinrent bon, au point qu'en août le mardi précédant la Saint Roch, dernier marché de la saison, et toujours malgré un timide soleil et une fin de journée assez fraîche, il y eut foule sur cette place tant du côté des uns que des autres, les premiers venant nombreux et variés proposer leur production, les seconds pour aussi bien partager un moment de convivialité que faire quelques achats au profit de la vie locale .



Merci à ceux qui ont permis à tous durant l'été de profiter tant des produits que des réalisations du terroir. Succès indéniable, donc à l'année prochaine !

EOLIENNES

La commune d'Ardes sur Couze ayant adressé à M. le Maire, pour approbation, un dossier concernant l'implantation d'éoliennes sur le Cézallier, ce dernier s'est entretenu avec le conseil municipal qui a décidé de s'opposer à cette implantation. Par ailleurs, le mercredi 20 août, M. le Maire et quelques

conseillers municipaux ont participé à une rencontre avec les président(e)s d'associations anti-éoliennes tels : Elisabeth Panthou-Renard, Présidente « Stop Eole collectif auvergne » ; J-Louis Butré, Président national de la FED (Fédération Environnement Durable); Daniel Steinbach, Président national de « Vent de colère », ainsi que des membres d'autres associations anti-éoliennes.

A la suite de cette réunion de concertation, certains membres du conseil municipal ont décidé de créer une association pour la commune d'Anzat : PBC « Pour la Beauté du Cézallier » pour contrer les futurs projets éoliens.

INFORMATIONS DIVERSES

- **21 septembre 2014 journée du patrimoine :**
Visite guidée de l'église d'Anzat (rdv 14h30 à l'église), de la tour de Besse et de la chapelle du Luguet. (Par JM Pons).
- Le moulin du Sault (Apercher) sera ouvert toute la journée du samedi 20 Septembre 2014.
- **Le club l'Age d'or du Cézallier** prévoit le jeudi 9 octobre une sortie au Crest avec repas animé au Garden Palace et rappelle qu'il se réunit tous les 2^{ème} mercredi de chaque mois
- **Sommet de l'élevage à Cournon** du 1 au 3 octobre : pour y aller en transport collectif, renseignez-vous à la Maison de Pays d'Ardes au 04 73 71 86 96
- **Entretien des chemins :**
Le conseil municipal souhaite rouvrir l'ensemble des chemins qui existaient au moment du remembrement. Sur certains, des arbres ont poussé, le conseil invite ceux qui souhaitent faire du bois sous leur propre responsabilité à se signaler à la mairie pour qu'on leur indique les chemins à nettoyer.
- Nous remercions **M. Magne** d'avoir donné à la commune une cuve à gas-oil.

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur POIRIER Michel survenu à l'âge de 88 ans. L'inhumation a eu lieu à Anzat le 19 Aout 2014. Il habitait Reyrolles.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- 27 septembre : 14 h Réunion des bénévoles de la course du 23/11.
- 26 octobre : Thé dansant.
- 23 novembre : Course à pied organisée par l'Association Sportive.
- 27 décembre : Marché de la Saint-Sylvestre.
- 28 décembre : Thé dansant.
- 26 avril 2015 : Foire d'Anzat.

~~~~~  
*Nous remercions les participants à la permanence de l'exposition photos de la  
chapelle du Luguet*  
~~~~~

